

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

048/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absent : Éric LE SCANFF

Procuration : Éric LE SCANFF à Édouard TROLES

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Objet : Convention exposition d'été

L'exposition d'été « Maryvonne JEANNE-GARRAULT et Jacqueline ZANCHETTA – peintures et dessins » se tiendra à l'étage des Halles du 6 juillet au 29 août 2026.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et les artistes peintres, Maryvonne JEANNE-GARRAULT et Jacqueline ZANCHETTA, régit les engagements de chacune des parties dans l'organisation et le déroulement de cet événement culturel.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au déroulement de l'exposition d'été 2026.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY